

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDÉ EN BRIE, le quatre juillet deux mille seize à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Éric ASSIER.

Présents : M. Eric ASSIER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Daniel ANTOINE, Mme Claudette BLAVIER, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, M. Jean-Jacques BÉLORGEY, M. Eric MULLER, Mme Muriel MAZUR, M. Mathieu COOREVITS, M. Dominique REMOLU, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, Mme Sandrine BOUR, M. Francis GARRET

Absents excusés : Mme Sandrine CHARPENTIER donne pouvoir à M. Jean-Jacques BÉLORGEY

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 23 Mai 2016
- Délibération pour classement et déclassement voirie Communale
- Point sur le patrimoine immobilier Communal
- Délibération pour cession-terrain EHPAD-CIAS
- Délibération sur le prix des concessions
- Organisation des 13/14 juillet
- Renouvellement de l'adhésion et du contrat de régularisation des pigeons
- Questions Diverses

- **Approbation du compte rendu du 23 Mai 2016** :

Le Compte rendu du 23 mai 2016 a été approuvé à l'unanimité

- **Délibération pour classement et déclassement voirie Communale** :

Classement et déclassement voiries CONDE EN BRIE

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée au 1er janvier 2012 et approuvée par délibération du conseil municipal du 1er janvier 2012.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 3 209 mètres de voies communales que le conseil municipal a décidé cette année 2016 de classer certaines rues :

Rue du Presbytère + 46 m

Rue de l'Abreuvoir + 40m

Rue du Pot d'Étain + 198 m

Rue Saint Rémy + 45 m

Rue de la Gravière + 120 m

Rue de la Gare + 37 m

Passage de l'Abreuvoir + 50 m

Rue Chemin du Bouvier + 785 m

Voie zone artisanale + 160 m

Soit un total de 1481 mètres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'il convient de déclasser les voies communales suivantes :

Rue de la Petite Ferme - 45 m

Rue de la Cour du Couvent – 45 m

Rue du cimetière - 155m

Rue de la Morencelle – 45 m

Rue de la Creuse rue - 35 m

Rue du Collège - 115 m

Passage des Poignants - 80 m

Soit un total de 520 mètres.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le conseil municipal.

Le Maire propose d'approuver la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et de le soumettre à validation auprès de la Communauté de Communes de Condé en Brie qui assure la compétence entretien de ces voies.

Après délibération, le conseil municipal approuve le classement et déclassement des voies communales. Cette situation conduit donc le Conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à : $3\,209 + 1\,481 - 520 = 4\,170$ mètres.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

- **Point sur le patrimoine immobilier Communal :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de dresser un état de l'ensemble des biens de la Commune dans le but de mener une réflexion sur d'éventuelles cessions :

- ✓ Réflexion sur le devenir du bâtiment de la Trésorerie
 - ✓ Zone Artisanale, 1 terrain peut être vendu
 - ✓ Un terrain se situant au lieudit : La Queue du Parc toujours en vente
 - ✓ Le terrain du Grégot
 - ✓ Le terrain « Maison Monard »
-
- Le bâtiment des Ailes, prévoir une rénovation électrique
 - Picardie en ligne pourra être un point info jeunesse

- **Délibération pour cession-terrain EHPAD-CIAS :**

Monsieur le Maire explique que :

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 Juillet 1998 donnant autorisation à la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie, de construire sur un terrain appartenant à la Commune de Condé en Brie – section A N°308,
- Vu la délibération du 14 Juin 2016 du Conseil Communautaire imposant de céder pour l'euro symbolique le terrain mis à disposition de la 4 CB dans le cadre de la construction sur terrain d'autrui des structures EHPAD,
- Vu la modification parcellaire cadastrale du terrain global nécessaire en date du 1^{er} avril 2016 dont la surface totale est de 2382 m².

Qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal donne son avis sur les délibérations ci-dessus et propose de passer au vote.

Après ces explications le Conseil Municipal rejette avec 3 Abstentions et 11 Contre le principe de cession à l'euro symbolique sur la totalité des biens mis à disposition de la 4CB. Il propose de céder à l'euro symbolique l'assise du bâtiment construit par la 4 CB sur le terrain et propose la cession des 1 550m² environ complémentaires de la parcelle A 308, à la Communauté des Communes de Condé en Brie pour un montant de 25 000.00€ soit environ : 16.00€/ le m².

- **Délibération sur le prix des concessions :**

Monsieur le Maire explique que suite à la mise en place d'un Columbarium composé de 6 cases et d'un jardin du souvenir, il est nécessaire de fixer une tarification.

Cette prestation pourrait être définie sur la base des tarifs établis à partir de l'investissement engagé et des prix appliqués dans les Communes environnantes :

Le conseil après avoir délibéré :

DECIDE de fixer ce tarif :

- 500.00€ pour 30 ans
- Et la gratuité des dispersions des cendres dans le jardin du Souvenir

D'autre part, Monsieur le Maire explique que le prix des concessions n'a pas été revu depuis le 22 décembre 2001 par conséquent il y a nécessité de l'actualiser :

Après ces explications, le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

Pour 30 ans : 250.00€

50 ans : 400.00€

Votants : 14 Pour 14 Contre 0 Abstention 0

- **Organisation des 13/14 juillet**

MERCREDI 13 JUILLET

19H30 Repas organisé par le Comité des fêtes

22H00 Rendez-vous des Conseillers

22H15 Distribution des lampions

22H30 Départ de la retraite aux flambeaux (Mairie)

23H00 Feu d'Artifice (parc de la Mairie)

JEUDI 14 JUILLET

10h30 Rassemblement au Monument aux Morts

Dépôt de gerbe suivi d'un vin d'honneur (salle des Mariages)

15H00 Les jeux dans le parc de la Mairie

(Réservés aux enfants de la Commune)

Pêche pour les enfants

Chamboule tout

Billot/œufs/boules de pétanque...

Billot/noix/bâton...

Course en sac

Tir à la corde

Pinata

Etc.....

A partir de **16H30** Saucissonade en plein air

Pesée du panier garni

- **Renouvellement de l'adhésion et du contrat de régularisation des pigeons**

Monsieur Le Maire explique Que l'Association A.D.C.C.M.E de Condé en Brie, propose une nouvelle convention pour l'année 2015/2016.

Le coût total de la prestation est de 1 096.00€ pour une durée de 1 an se composant d'une adhésion forfaitaire de 80.00€ /par an et d'un contrat qui se calcule sur le tarif de 1.54€ par habitant pour 660 administrés.

Après ces explications, le Conseil Municipal accepte cette nouvelle convention et demande à avoir un rapport d'activités sur les populations.

- **Questions Diverses**

- La Poste : Présentation d'un rapport effectué par la poste qui constate les fréquentations de cet établissement par les habitants de Condé en Brie et de ses alentours.
- Restriction des jours d'ouverture à partir du 1^{er} novembre 2016 à délibérer au prochain conseil.
- La poste sera exceptionnellement fermée du 16/08/2016 au 20/08/2016
- Constatations de dépôt de gravats le long de la voie ferrée.

- **Règlementation sur les ruches :**

Une procédure est simplifiée pour déclarer en ligne : mesdemarches.agriculture.gouv.fr

- ✓ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

- ✓ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

- Point sur les lampadaires
- Présentation pour la validation du nouveau plan de Condé
- Dégradation du porche situé Couvent Picpus
- Demande d'autorisation pour organiser un barbecue le 23 juillet 2016 au soir

Séance levée à 22H30